

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GDB

U11 à U13 Garçons et U11 à U14 Filles



Saison 2025-2026



~~ CPD n°4 ~~

Date : Jeudi 04 décembre 2025

RDV : 18h15 (encadrement)
18h30 (joueurs)

Lieu : MARZY (stade municipal)

Responsables : Sébastien LEMERCIER et Quentin DEVOUCOUX

Début : 18h45 - Fin : 20h00

Encadrement : Anthony ARCHAMBAULT, Kyliann BELLINCK, Jacky BOUCHARD, Bastien DELARUE et Fabrice LIGER

Convocations : 28 gardiens de but (dont 1 gardienne)

CLUB / ENTENTE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1 AFGP 58	DUBRESSON	CLEMENT	14/10/2013
2 AFGP 58	RAVISE	THEO	08/06/2013
3 AFGP 58	RICHE	MATHEO	16/03/2013
4 AFGP 58	BURLIER	LENY	19/11/2014
5 AFGP 58	DE SAINT RAPT	MAEL	17/03/2014
6 AFGP 58	BOURAHLI	ELOI	02/09/2015
7 AFGP 58	VUCKOVIC WALLEZ	LOUANE	23/03/2015
8 ASA VAUZELLES	BOISSON	SACHA	09/08/2013
9 ASA VAUZELLES	GOULARD	LUCIAN	16/08/2013
10 ASA VAUZELLES	GENEST	NATHAN	18/03/2015
11 ASA VAUZELLES	MEGE	LENY	05/11/2015
12 ASA VAUZELLES	MERION	MALONE	08/11/2015
13 ASA VAUZELLES	ROZIER	LENNY	12/09/2016
14 AS SAINT ELOI	GESQUIERE	KIERAN	05/10/2014
15 DECIZE FC	BEN FREDJ	ZADIG	29/08/2013
16 DECIZE FC	MEDIOUI	NAIL	09/11/2014
17 FC ALLIGNY / ST AMAND EN PUISAYE	LANERY	THEO	17/08/2014
18 JS MARZY	LUZCYSZYN	MATHEO	07/12/2016
19 JS MARZY	PICAUD BAPTISTA	NOAH	19/06/2016
20 VAILLANTE PREMERY FC	VAN DAMME COMBEMOREL	LOHAN	22/01/2013
21 RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
22 RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE	GUIMARD	HUGO	19/11/2015
23 RACING CLUB NEVERS CHALLUY SERMOISE	MATHIAU	OWEN	15/07/2015
24 SAUVIGNY LES BOIS US	DURANTIN COLAS	PACOME	13/01/2015
25 UCS COSNE	DESCLOITRE	TEO	30/10/2013
26 UCS COSNE	EL HOUSSNI	MOHAMED	09/02/2013
27 UCS COSNE	FREITAS	ESTEBAN	27/10/2014
28 UCS COSNE	ACHAHBAR	ISAAC	06/03/2015

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission préformation (section PPF).